



# Retour sur le - conseil municipal - du 13 octobre 2021 - Extraits -

En France, le Conseil Municipal est l'assemblée délibérante élue de la commune chargée de "régler par ses délibérations, les affaires de la commune". Pour le strict respect des mesures barrières relatives à la Covid-19, notamment la distanciation physique, les réunions du Conseil Municipal se déroulent salle Gérard Philippe et sont retransmises en direct sur la page Facebook de la Ville.

**L'ordre du jour de la séance du jeudi 13 octobre 2021 portait notamment sur :**

## Renouvellement d'agrément Relais Assistantes Maternelles

Après avoir émis un avis favorable au bilan de la période d'agrément du RAM du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2021, le nouveau projet de fonctionnement pour le renouvellement de l'agrément qui pérennise la qualité des actions mises en place par le Relais en direction des familles et des assistantes maternelles a été validé.

Dans ce cadre, Le Maire propose au Conseil Municipal d'adresser les bilans et les nouveaux projets des deux Relais Assistantes Maternelles au Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales afin d'obtenir les nouveaux agréments.

➔ Cette délibération est adoptée à l'unanimité

## Séjours des retraités pour l'année 2022

Dans le cadre des politiques culturelles et sociales en direction des personnes retraitées, la Ville a programmé 3 grandes sorties en avril, en juin et en août/septembre.

- Croisière Les trésors du nord du 19 au 24 avril 2022

- Séjour à Madère en juin 2022

- Séjour à Capbreton, en partenariat avec l'A.N.C.V. et Belambra Clubs, du 27 août au 3 septembre 2022

Monsieur le Maire a proposé au Conseil Municipal de voter le montant proposé pour la participation des retraités.

➔ Cette délibération est adoptée à l'unanimité

## Désignation de M. Thierry Besse, conseiller municipal, en remplacement de Mme Chantal Loric aux commissions municipales permanentes et autres instances particulières

Suite à la lettre de démission du groupe d'opposition adressée à Monsieur le Maire par Madame Chantal Loric, il a été proposé par ce même groupe Monsieur Thierry Besse, au sein :

- de la Commission Ecologie, Transversalité des politiques Environnementales, Transports, Mobilités, Habitat, Urbanisme, Equilibre Urbain, Développement Economique, Commerces, Relations Internationales - (en qualité de suppléant) (C1),
- de la Commission Education, Jeunesse, Citoyenneté, Politiques Sportives, Culture, Patrimoine, Histoire de la ville. (C2),
- de la Commission Consultative des Services Publics Locaux,
- de la Commission d'Aménagement.

➔ Cette délibération est adoptée à l'unanimité

## Ouvertures dominicales pour l'année 2022 - Avis du Conseil Municipal

La Commune de Sainte-Geneviève-des-Bois est favorable pour 12 ouvertures dominicales pour l'année 2022.

Les dates de ces 12 dimanches complets :

- **2 janvier 2022** : soldes d'hiver
- **16 janvier 2022** : promotions exceptionnelles
- **17 avril 2022** : promotions exceptionnelles
- **5 et 26 juin 2022** : promotion exceptionnelles et soldes d'été
- **4 et 11 septembre 2022** : rentrée scolaire
- **20 et 27 novembre 2022** : promotions exceptionnelles

**4, 11 et 18 décembre 2022** : fêtes de fin d'année

➔ Cette délibération est adoptée par 36 voix pour et 2 abstentions

## Signature d'une convention avec l'association UMPS 91 dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde et versement d'une subvention

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est un document posant le diagnostic complet des risques et établissant des procédures adaptées à des scénarios multiples. La Ville a mis en place des règles et des procédures précises permettant d'assurer sa sécurité civile, de faire face à certains dangers par la prévention et de se préparer à la crise par l'action.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose de signer une convention avec l'association UMPS 91 afin de pouvoir verser à l'association une subvention d'un montant de 2000 €.

➔ Cette délibération est adoptée à l'unanimité

## Autorisation à déposer une déclaration préalable pour modification d'aspect extérieur école élémentaire Louis Pergaud - réalisation d'une fresque murale (parcelle AL n° 123)

L'aspect extérieur de l'école élémentaire Louis Pergaud sise sur la parcelle AL n° 123 devra être embelli avec la réalisation d'une fresque murale. Dans le respect des procédures, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer une demande de déclaration préalable pour modification.

➔ Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**Date du prochain Conseil Municipal :  
mercredi 15 décembre 2021**

**Retrouvez les comptes rendus des Conseils Municipaux et l'ensemble des délibérations et décisions sur [www.sgdb91.com](http://www.sgdb91.com)**